

Validation du procès-verbal du 23 mars 2018

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITE.

Sanitaires extérieurs Mairie

Le plan des sanitaires extérieurs de la Mairie a été modifié selon les remarques émises lors de la précédente réunion, celui-ci est validé par le Conseil Municipal.

Réaménagement de la place de l'Église

M. le Maire fait un compte rendu de la réunion du 19 avril en présence du Maître d'œuvre (AGPU). Il est nécessaire de déposer un permis d'aménager pour les travaux de réaménagement de la place de l'Église, selon la demande des Bâtiments de France. Cet imprévu risque de retarder le début des travaux. AGPU a chiffré cette mission supplémentaire à 1 920 euros. Le Conseil Municipal, décide de ne pas valider cette proposition. Le secrétariat de Mairie, avec le concours du département, se chargera d'élaborer le dossier. Une réunion avec les différents concessionnaires sera programmée afin de travailler le permis d'aménager en amont et ainsi réduire le délai d'instruction.

Façade de la Mairie

Dans le cadre des travaux de rénovation de la façade de la Mairie, la commune a demandé un second devis. A ce jour, le Conseil Municipal est dans l'attente de ce retour.

Entreprise ALVEND

À la suite d'un accord entre l'entreprise ALVEND et l'Agglomération du Choletais, les travaux d'agrandissement de l'entreprise peuvent commencer.

Local foot

Des travaux ont été effectués par les employés communaux dans l'ancien vestiaire du basket. Les murs de séparations ont été abattus, les portes ont été condamnées et une ouverture a été créée. L'ancien portail de la supérette va être récupéré afin de fermer ce local, qui servira à stocker le matériel du club de foot.

Vote des taxes 2018

Pour faire suite à une remarque de la Préfecture, la délibération relative au taux des taxes doit être modifiée. Le taux du foncier non bâti est donc modifié comme suit : 44,78 % au lieu de 44,79 %.

Décision modificative n°1

Afin de procéder à une régularisation du budget communal, le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
R	I	10	1068	OPFI	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	5 328.86
					Total	5 328.86

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
R	I	16	1641	OPFI	EMPRUNT	5 328.86
					Total	5 328.86

Fête de la musique 2018

Madame COULONNIER Dolorès et monsieur CHOUTEAU Jérôme font un compte rendu de la réunion du 5 avril concernant la préparation de la fête de la musique qui aura lieu le 30 juin 2018. La prochaine réunion aura lieu le 7 mai.

Locatives Sèvre Loire Habitat

Une rencontre avec M. GRAVELEAU Bernard, directeur général du groupe Sèvre Loire Habitat, a eu lieu en Mairie le 16 avril. Cette rencontre avait pour but de proposer des parcelles du Lotissement la Coulée verte afin d'y construire des locatives. Dans un courrier daté du 17 avril, M. GRAVELEAU explique que le groupe Sèvre Loire Habitat, ne donnera pas une suite favorable à cette proposition en raison de la surface trop importante de chaque parcelle.

Nouveau Lotissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de procéder à l'acquisition de la parcelle E n° 913, d'une superficie de 19676 m², au prix de 2,50 euros le m², soit un montant de 49 190 euros. M. le Maire est chargé de la signature de l'acte.

Numérotation des maisons « la Prèverie »

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une numérotation (de 12 à 16) à chaque maison située à la Prèverie. Un panneau d'identification « La Prèverie » sera installé.

AdC – Convention de groupement de commandes pour le contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux.

Afin de faciliter la passation et le suivi du marché de contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux, de permettre d'éventuelles économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, plusieurs communes de l'Agglomération du Choletais, souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

A cet effet, M. le Maire donne lecture de la convention de groupement de commandes relatives au contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux (2018-2022), et sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de la commune de Somloire,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes relatives au contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux (2018-2022).
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

Demande de subvention exceptionnelle : Une demande de subvention exceptionnelle en provenance de l'association Sportive du collège de la vallée du Lys de Vihiers pour le financement de la participation aux Championnats de France U.N.S.S. de BADTEN, de Badminton par équipe et de tennis de table par équipe a été demandée. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège de la vallée du Lys de Vihiers à hauteur de 100 euros.

Cirque : Une demande a été formulée pour l'installation d'un cirque sur la commune. La date demandée correspond au rassemblement pour la randonnée à cheval, le Conseil Municipal décide de refuser l'installation du cirque pour cette année.

Tapiserie salle du Conseil : La tapiserie de la salle du Conseil Municipal est en mauvais état. Un devis sera demandé afin de procéder à son remplacement.

AdC – Contrôle des assainissements non collectifs : M. ROUET Olivier demande des renseignements concernant le contrôle des assainissements autonomes réalisé par l'AdC.

Cérémonie des bois d'Anjou : La cérémonie des bois d'Anjou aura lieu le 9 septembre 2018 et sera organisée par l'Agglomération du Choletais. La commune se chargera du vin d'honneur.

Voirie : M. CRETIN Sébastien fait un point sur la voirie. Concernant le chemin de la morinière, les agents de l'AdC interviendront de nouveau afin de retravailler la surface.

Le prochain Conseil Municipal est fixé vendredi 25 mai 2018.